

## Newsletter 2013/01 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques  
Berne, le 30 janvier 2013

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter Marques de janvier:

- 01 **Classification de Nice – Entrée en vigueur de la 10<sup>e</sup> édition, version 2013**
- 02 **Evolution des demandes d'enregistrement**
- 03 **Nouveaux chefs des sections examen des marques 1 et oppositions**
- 04 **Système de Madrid**

---

### 01 Classification de Nice – Entrée en vigueur de la 10<sup>e</sup> édition, version 2013

Depuis l'entrée en vigueur de sa 10<sup>e</sup> édition (2012), la classification de Nice ne sera plus uniquement remodelée après plusieurs années. Chaque 1<sup>er</sup> janvier, une nouvelle version de l'édition courante entrera désormais en vigueur. Les nouvelles versions se différencient des anciennes uniquement par le fait que des produits et services isolés sont éliminés ou ajoutés à la classification. Comme précédemment, les changements substantiels apportés dans la classification (déplacement d'un produit ou service d'une classe à une autre ou création d'une nouvelle classe) entreront en vigueur seulement dans le cadre d'une nouvelle édition. Ces nouvelles éditions sont attendues tous les 5 ans environ.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Institut a introduit dans l'outil d'aide à la classification les nouvelles formulations de la 10<sup>e</sup> édition, version 2013, en français, allemand, italien et anglais. On trouve par exemple dans les classes de services « conseils en matière d'endettement » (cl. 36), « mise à disposition de forums en ligne » (cl. 38), « audits en matière d'énergie » (cl. 42) et « hébergement de serveurs » (cl. 42).

Il est possible d'accéder à la version actuelle de la classification de Nice via le site Internet de l'IPI.

### 02 Evolution des demandes d'enregistrement

Dépôts de marques au cours du premier semestre 2012/13

	juill. 12	août 12	sept. 12	oct. 12	nov. 12	déc. 12
Dépôts de marques nationales	1'320	1'330	1'196	1'328	1'493	1'231
par voie électronique	95%	96%	95%	96%	94%	94%
par courrier/fax	5%	4%	5%	4%	6%	6%

en comparaison la même période de l'an précédent:

	juill. 11	août 11	sept. 11	oct. 11	nov. 11	déc. 11
Dépôts de marques nationales	1'196	1'230	1'197	1'258	1'306	1'346

### 03 Nouveaux chefs des sections examen des marques 1 et oppositions

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Christa Hofmann reprendra la direction de la section examen des marques 1. Elle succède à Stefan Fraefel, qui reprendra la direction de la section oppositions. Christa Hofmann est juriste en marques et a rejoint l'Institut en novembre 2004. Elle occupe actuellement le poste de cheffe suppléante de la section examen des marques 1. Stefan Fraefel reprendra le poste de Regina Scartazzini Ditsch, qui quittera l'Institut fin janvier 2013. Stefan Fraefel est chef suppléant de la division des marques et a débuté sa carrière à l'Institut en avril 2001.

### 04 Système de Madrid

- a) Modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid (RexC)  
Dans l'avis d'information 3/2013, le Bureau international a confirmé que les modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid adoptées lors de l'Assemblée de l'Union de Madrid en octobre 2012 étaient entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'actualisation des règles 7, 24 et 40 étant d'ordre formel, elle n'a pas de conséquence pratique importante.
- b) Modification de certaines taxes individuelles  
Les taxes individuelles (en CHF) pour les parties contractantes mentionnées ci-après seront modifiées prochainement (voir les avis d'information de l'OMPI n° 1-2-5/2013): Suède (modification le 05.02.2013), Etats-Unis d'Amérique (modification le 17.02.2013) et Israël (modification le 10.03.2013).
- c) Actualisation des formulaires de l'OMPI  
Les formulaires de l'OMPI ont été actualisés. Pour plus d'information, voir l'avis d'information n° 4/2013.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber  
Division des marques

\* \* \*

Pour vous abonner ou vous désabonner  
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>